



Un portail Web amélioré  
disponible en tout temps!



## Infolettre

Mandataires en vérification de véhicules routiers

N°3 – Le 20 juin 2023



### Conserver un inventaire de CVM prénumérotés

Nous vous rappelons que vous devez conserver un inventaire de CVM prénumérotés qui représente l'équivalent d'une semaine de vérifications de véhicules routiers.

N'hésitez pas à revoir la capsule vidéo *Télécharger un certificat de vérification mécanique* qui se trouve dans la section [Formation – Transformation numérique](#) pour savoir comment procéder.



### Communication des codes d'utilisateurs pour le nouveau personnel

Nous vous avisons que dorénavant, votre code d'utilisateur au portail SAAQclic Mandataires en vérification de véhicule vous sera communiqué par courriel.

- Le courriel proviendra de l'adresse courriel suivante : Sécurité informatique SAAQ
- L'objet inscrit sera : Votre code d'accès SAAQclic est : [code d'utilisateur]



À l'approche de la période estivale, nous souhaitons vous rappeler qu'en tant que mandataire en vérification de véhicules routiers, vous agissez pour le compte de la Société d'assurance automobile du Québec et, qu'à ce titre, il ne vous est pas possible de fermer votre établissement pendant les périodes de vacances.

Par ailleurs, à l'approche des congés fériés du 24 juin (fête nationale) et du 1<sup>er</sup> juillet (fête du Canada), nous souhaitons vous informer que les congés fériés sont les suivants :

- Le vendredi 23 juin 2023;
- Le vendredi 30 juin 2023.

Votre établissement peut être fermé durant ces deux journées, mais les services de vérifications de véhicules routiers doivent être offerts durant les jours ouvrables précédents et suivants.

## Modifications au *Guide du mandataire en vérification de véhicules routiers*

Des modifications ont été apportées aux sections [4.1 – L'apposition d'une plaquette d'identification d'un véhicule](#) et [8.1 – Les véhicules routiers soumis à la vérification mécanique](#).

### Section 4.1

Il est désormais possible de faire parvenir le formulaire Attestation et apposition de la plaquette de numéro de série ou le formulaire Attestation et apposition de la plaquette de numéro de série pour une remorque déjà immatriculée au Québec par courriel à la Société ([SAAQ.DLCP-Liaison@saq.gouv.qc.ca](mailto:SAAQ.DLCP-Liaison@saq.gouv.qc.ca)).

### Section 8.1

Une modification a été apportée à la méthode de calcul pour déterminer l'admissibilité d'un véhicule à effectuer du transport rémunéré de personnes par automobile. Nous vous demandons, dès maintenant, de calculer la 10<sup>e</sup> année de la façon suivante, soit l'année du modèle du véhicule avec l'ajout de 10 ans. Un véhicule 2013 sera donc dans sa 10<sup>ième</sup> année en 2023 et considéré admissible pour effectuer du transport rémunéré de personne jusqu'en 2024.

Nous vous demandons d'en informer le personnel concerné et d'effectuer la mise à jour de vos guides, le cas échéant.



Un portail Web amélioré  
disponible en tout temps!



## Infolettre

Mandataires en vérification de véhicules routiers



### ***Dossier de véhicules modifiés ou de fabrication artisanale; Suis-je autorisé à en faire?***

Certains mandataires en vérification de véhicules routiers ont un mandat spécifique pour les véhicules modifiés et adaptés. Ce mandat leur permet de faire des vérifications pour les véhicules modifiés et adaptés pour des raisons médicales.

Toutefois, l'ensemble des mandataires sont autorisés à effectuer les dossiers de véhicules modifiés ou de fabrication artisanale. En fait, conformément à vos obligations contractuelles, vous êtes tenus d'offrir ce service à la clientèle. Un dossier de véhicule modifié pourrait être effectué, par exemple, pour un véhicule abaissé, surélevé ou pour le véhicule d'une école de conduite tandis qu'un dossier de véhicule de fabrication artisanale pourrait être pour une moto de fabrication artisanale.

Afin d'obtenir plus d'information concernant ces vérifications de véhicules routiers, nous vous invitons à prendre connaissance de la section 6.1 du Guide du mandataire en vérification de véhicules routiers.

Si vous avez des questions supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 507-5482 ou par courriel à [crq-ssm@saaq.gouv.qc.ca](mailto:crq-ssm@saaq.gouv.qc.ca).

*La Direction du soutien aux mandataires*